

COMMUNAUTES ET DEVELOPPEMENT LOCAL

Consultation et développement local

Consultez-vous les groupes représentatifs de la communauté pour déterminer les priorités en matière d'investissement dans la société et d'activités de développement de la communauté ?

Oui. Nous nouons des partenariats et conventions avec l'état, les collectivités territoriales, les élus (régions, communes, départements).

Contribuez-vous à la formulation d'une politique et à l'élaboration, à la mise en œuvre, au contrôle et à l'évaluation de programmes de développement ?

Oui. Nous nouons des partenariats et conventions avec l'état, les collectivités territoriales, les élus (régions, communes, départements).

Etes-vous présent, si c'est possible et s'il y a lieu, dans des associations locales avec l'objectif de contribuer au bien public et au développement des objectifs des communautés ?

Oui. Le Groupe prend en charge des initiatives des habitants (IDH), avec des aspects de financement et d'aide logistique.

Entretenez-vous des relations transparentes avec les pouvoirs publics locaux et les représentants politiques, sans tentative de corruption active ou de trafic d'influence ?

Oui. Le Groupe SNI intervient uniquement en France où l'encadrement législatif de l'immobilier en France est très ancien et vaste. Une charte de déontologie est fixée.

Promotion du bénévolat

Encouragez-vous les personnes à faire du bénévolat au service de la communauté et leur apporte un appui ?

Dans le cadre des IDH, l'aide à des bénévoles (étudiants en général) pour un soutien scolaire aux enfants de nos clients.